



CDAS du 5 juillet 2022

Déclaration liminaire

Malgré le rejet exprimé dans les urnes aux élections présidentielles comme aux législatives, que ce soit par l'abstention ou le vote contestataire, le gouvernement Macron 2 entend poursuivre son programme de casse sociale tous azimuts.

La CGT Finances 83 sera au côté de la force qui s'est dégagée lors de ces scrutins pour combattre toutes nouvelles régression et en tout premier lieu le droit à la retraite.

Ce sera NON à tout nouvel allongement et NON à la fin des régimes spéciaux dont celui des fonctionnaires. Pour **La CGT Finances 83**, la retraite, c'est à 60 ans avec un taux plein.

Rien ne justifie cette réforme si ce n'est le besoin de financer la guerre et les restructurations. Même le Conseil d'Orientation des Retraites précise dans une note qu'il n'est pas nécessaire de réformer à nouveau notre système.

Mais la loi du profit est plus forte et la guerre a bon dos ! Les prix flambent et l'inflation est déjà à 5,8 % au mois de juin 2022. Des milliers de Français basculent dans la précarité et la pauvreté. Et les fonctionnaires ne sont pas épargnés. En effet, depuis l'année 2000, la valeur du point d'indice a perdu plus de 20% par rapport à l'inflation.

La CGT Finances 83 revendique l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice. Elle ne se contentera pas des miettes lâchées par le gouvernement.

Rien ne justifie non plus la réforme de l'action sociale ! Ce sont les politiques menées qui ont dégradé celle-ci par des budgets toujours plus contraints et le non remplacement des délégués et assistants de délégation notamment.

Depuis sa présentation en 2018, le secrétariat général n'a pas modifié d'un iota son projet malgré l'opposition des organisations syndicales et des personnels. Il poursuit la casse de l'action sociale, tout comme le gouvernement poursuit sa casse des services publics alors que plus que jamais, une action sociale qui réponde aux besoins des agents doit être mise en œuvre au ministère vu le contexte actuel.

Or, il prévoit notamment la suppression des délégations départementales par la création d'unité régionale de l'action sociale avec des délégués de proximité, le regroupement des sept associations existantes (AGRAF, ALPAF, EPAF mais aussi ATSCAF, la coopérative des finances, le Centre Sportif du Ministère des Finances et Place des Arts) dans une association faîtière et la mise en vente de 14 résidences de vacances EPAF sur 19.

À l'opposé, **La CGT Finances 83 revendique une action sociale à la hauteur des besoins de toutes et tous, actifs, retraités, non-titulaires et ayant droits pour :**

- permettre de se loger dignement,

- développer le droit aux vacances,
- donner la possibilité d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs,
- favoriser une restauration collective de qualité avec notamment le maintien du restaurant administratif de Saint-Bernard,
- augmenter la valeur faciale des titres restaurants avec une participation de 60% de l'employeur,
- offrir un nombre suffisant de places en crèches.

Pour ce faire, le budget d'action sociale doit être calculé, à minima, sur 3% de la masse salariale des actifs et sur 3% des pensions des retraités sans aucune réserve.

La CGT Finances 83 n'accepte pas la liquidation de notre action sociale, fruit de nos luttes passées.

Elle déclare :

- **NON à la suppression des CDAS et du réseau départemental d'action sociale**
- **NON à la vente des résidences de vacances EPAF**
- **NON à une gouvernance regroupant les 7 associations**
- **NON à la baisse des budgets de l'action sociale**

La CGT Finances 83 exige le retrait de ces projets destructeurs.

Pour ce qui nous réunit aujourd'hui, nous aurons l'occasion d'intervenir dans les débats, mais nous tenions dans cette déclaration à exprimer notre mécontentement sur l'abondement budgétaire dont le Var bénéficie. En effet, celui-ci résulte de la non utilisation de E-Chèques cadeaux de 2020 par les agents, une prestation donc qui ne s'est pas réalisée.

Plus que jamais, l'action sociale a besoin de proximité.

La CGT Finances 83 demande l'annexion de cette déclaration au PV de cette séance.